

55.6 - ASSAUT

Tout membre qui commet un assaut contre un joueur, un entraîneur, un arbitre, le marqueur officiel ou toute personne en autorité, est suspendu indéfiniment et son cas est transmis au comité provincial des règlements.

Révision #1

Créé 2 mars 2023 16:48:57 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 16:49:01 par Baseball Québec